

Résidence du Ruanda.  
Territoire d'Astrida.

Astrida, le 1er mars 1944.

N° 972 / S.M.

Référence: Votre N° 365/H.  
en date du 29 février 1944.

OBJET:  
Vivres pour hôpital d'Astrida.

Monsieur le Médecin,

ASTRIDA



13445

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre reprise en marge, reçue hier au cours de la soirée, et de porter à votre connaissance qu'en décembre dernier nous avons reçu les instructions suivantes dont voici un extrait: Sous aucun prétexte, la destination des vivres expédiés par le Gouvernement provincial aux différents centres d'accueil ne peut être modifiée.

Monsieur Triplot avait, malgré cela, demandé à l'adjudant de la colonne de ne point faire partir 2 camions ce matin, parce que nous voulions demander à Monsieur le Résident de pouvoir disposer des vivres de l'un de ces 2 camions, mais ce matin, à 6 h.15', les deux camions quittaient le poste.

L'administrateur territorial,  
R. Gaupin

Monsieur le Médecin de l'hôpital de et à Astrida.